



ASBL AGISC – Centre Sportif Local
Service des Sports
Règlement Urban Trail 2026 - 17-10-26

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'événement « Urban Trail 2026 » est organisé par l'AGISC ASBL, pour le compte de la Ville de Comines-Warneton, (ci-après « l'Organisateur »), au profit de l'association Think Pink dans le cadre de la relation qui lie la Ville à l'association.

ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICIPATIVES ET INSCRIPTIONS

- Accessibilité : L'événement est ouvert à tous, sans limite d'âge ni de condition physique spécifique. Aucune catégorie de classement ou de groupe n'est établie.
- Modalités d'inscription : Les inscriptions sont obligatoires et strictement individuelles, donc non échangeables.
- Annulation et remboursement : Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation pure et simple de l'événement par l'Organisateur.
- Retrait des dossards : Le retrait du dossard s'effectue sur présentation de votre carte d'identité. Aucun autre justificatif de paiement n'est requis.

ARTICLE 3 – PARCOURS, INFRASTRUCTURES ET COMPORTEMENT

- Absence de chronométrage : L'Urban Trail est une marche/course d'ambiance et de solidarité, sans chronométrage officiel ni classement. Il n'y a pas de podium ni de récompense.
- Respect du tracé : Les participants doivent suivre scrupuleusement le parcours balisé et respecter les directives des membres du staff/signaleurs. Il est strictement interdit de couper le parcours.
- Respect du code de la route : Une partie des parcours se déroule sur voie publique ouverte. Par conséquent, les participants sont tenus de respecter le code de la route et d'emprunter les trottoirs.
- Traversée des bâtiments et escaliers : Le parcours emprunte des bâtiments du centre-ville et comporte des escaliers. La marche est obligatoire lors de la traversée à l'intérieur de tous les bâtiments.
- Bâtons de marche : L'usage des bâtons de marche est autorisé uniquement s'ils sont équipés d'embouts en caoutchouc.
- Interdictions strictes :
 - Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou toute substance illicite sur le parcours.
 - Les animaux sont interdits sur l'ensemble du tracé (à l'exception exclusive des chiens d'assistance).

ARTICLE 4 – RAVITAILLEMENTS ET ÉCO-RESPONSABILITÉ

ASBL Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales

Rue des Arts, 26
 B- 7780 – Comines
 Tél : 056/48.42.28

E-mail : info@sports-agisc.be
www.sports-agisc-comines.be



CBC - BE43 7320 6960 2201
 Entreprise 0416.407.934
 Reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Des ravitaillements sont prévus sur les parcours (1 sur le parcours court, 2 sur le grand parcours).
- Les participants sont autorisés à emporter leurs propres ravitaillements personnels.
- Zéro déchet : Il est formellement interdit de jeter des déchets sur la voie publique ou dans les bâtiments traversés. Les participants doivent utiliser les poubelles mises à disposition sur les zones de ravitaillement.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

- Santé : Les participants s'engagent en toute connaissance de leur condition physique et de leurs capacités à effectuer la distance choisie.
- Numéro d'urgence : En cas d'accident ou de problème médical sur le parcours, adressez-vous immédiatement aux bénévoles/signaleurs présents le long du tracé.
 - Numéro de contact d'urgence : [+32 491 33 89 19]

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ ET DEGRADATIONS

- Responsabilités : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dommage corporel ou matériel survenant durant l'événement, sauf en cas de faute directe et avérée imputable à l'Organisateur.
- Assurances : L'Organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile. Le fait de valider son inscription assure chaque participant dans le cadre du déroulement de l'événement.
- Dégradations : Chaque participant est personnellement responsable des dégâts ou destructions qu'il pourrait causer sur les infrastructures publiques, privées ou le mobilier des bâtiments traversés.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

- Données personnelles (RGPD) : Les données collectées lors de l'inscription sont destinées exclusivement à la gestion de l'événement. Elles peuvent être transmises aux partenaires directement impliqués dans la logistique de l'événement (notamment pour la gestion du retrait des dossards).
- Droit à l'image : En participant à l'Urban Trail 2026, vous acceptez la publication de photos ou vidéos de groupe ou non ciblées prises durant la manifestation, destinées à la promotion de l'événement sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux), conformément à la réglementation en vigueur sur le droit à l'image.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'Urban Trail 2026 implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.



ASBL Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales

Rue des Arts, 26
B- 7780 – Comines
Tél : 056/48.42.28

E-mail : info@sports-agisc.be
www.sports-agisc-comines.be



CBC - BE43 7320 6960 2201
Entreprise 0416.407.934
Reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles